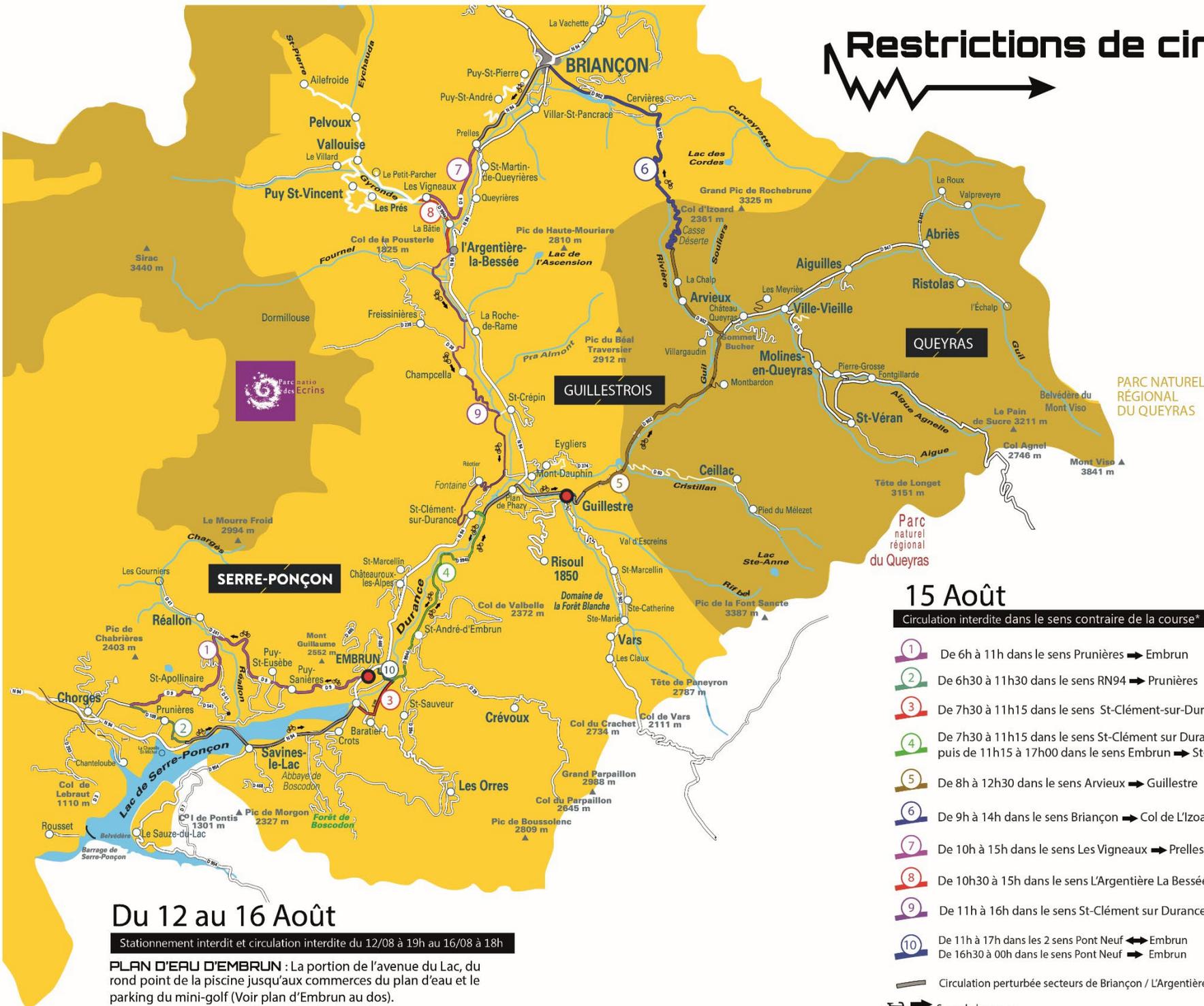




# Restrictions de circulation



PARC NATUREL RÉGIONAL DU QUEYRAS

Parc naturel régional du Queyras

## 15 Août

Circulation interdite dans le sens contraire de la course\*

\*Horaires donnés à titre indicatif

- 1 De 6h à 11h dans le sens Prunières → Embrun
- 2 De 6h30 à 11h30 dans le sens RN94 → Prunières
- 3 De 7h30 à 11h15 dans le sens St-Clément-sur-Durance → Baratier
- 4 De 7h30 à 11h15 dans le sens St-Clément sur Durance → St-André d'Embrun → Embrun puis de 11h15 à 17h00 dans le sens Embrun → St-André d'Embrun → St-Clément-sur-Durance
- 5 De 8h à 12h30 dans le sens Arvieux → Guilleville
- 6 De 9h à 14h dans le sens Briançon → Col de L'izoard → Arvieux
- 7 De 10h à 15h dans le sens Les Vigneaux → Prelles
- 8 De 10h30 à 15h dans le sens L'Argentière La Bessée (Aérodrome) → Vallouise
- 9 De 11h à 16h dans le sens St-Clément sur Durance → Champcella → Le Chambon
- 10 De 11h à 17h dans les 2 sens Pont Neuf ↔ Embrun  
De 16h30 à 00h dans le sens Pont Neuf → Embrun

— Circulation perturbée secteurs de Briançon / L'Argentière la Bessée / Guilleville / Savines-le-Lac  
 Sens de la course

## Du 12 au 16 Août

Stationnement interdit et circulation interdite du 12/08 à 19h au 16/08 à 18h

**PLAN D'EAU D'EMBRUN :** La portion de l'avenue du Lac, du rond point de la piscine jusqu'aux commerces du plan d'eau et le parking du mini-golf (Voir plan d'Embrun au dos). Plage, commerces et parking restent accessibles.